MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Site Ramsar baie du Mont Saint-Michel

La lettre Ramsar

n° 1

Août 2022

Edito

La richesse naturelle de la baie du Mont Saint-Michel et son importance pour toute l'écologie de la mer Manche ont justifié son inscription par la République française sur la liste des zones humides d'importance internationale de la convention de « Ramsar » en 1994, puis sa désignation au titre de « Natura 2000 » en 2004. Cette valeur environnementale exceptionnelle est un socle pour l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Co-présidents du comité de pilotage de ce site « terre et mer », nous mesurons combien sa valorisation passe par une mobilisation remarquable de nombreux partenaires, notamment des collectivités territoriales. Les services et opérateurs de l'Etat y prennent également leur part. Nous remercions, en particulier, le Conservatoire du littoral et le Syndicat mixte du littoral normand de leur animation, sur le terrain, auprès de multiples intervenants, pour la qualité de l'environnement de la baie.

Après une présentation rapide du réseau, cette première « Lettre Ramsar » montre la diversité des démarches locales pour les zones humides : enrichissement des connaissances, mise à disposition des données naturalistes, préservation de la biodiversité, perspectives de partenariats par le réseau Ramsar... Il a fallu faire des choix et ne vous présenter qu'une petite partie de toutes les initiatives en cours !

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Frédéric Périssat,
préfet de la Manche

Vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux,
préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord

Qu'est-ce que Ramsar ?

La convention de Ramsar sur les zones humides a été adoptée le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Elle poursuit trois objectifs :

- L'utilisation durable des zones humides,
- La mise en oeuvre d'un réseau des zones humides d'importance internationale (sites Ramsar),
- La coopération internationale sur ces sujets.

On compte, à ce jour, 172 États signataires et plus de 2 400 zones humides désignées d'importance internationale, soit près de 2,5 millions de kilomètres carrés (4,5 fois la superficie de la France métropolitaine).

ASSOCIATION RAMSAR FRANCE

Ramsar pour les zones humides

Sites Ramsar de la Normandie et des îles anglo-normandes

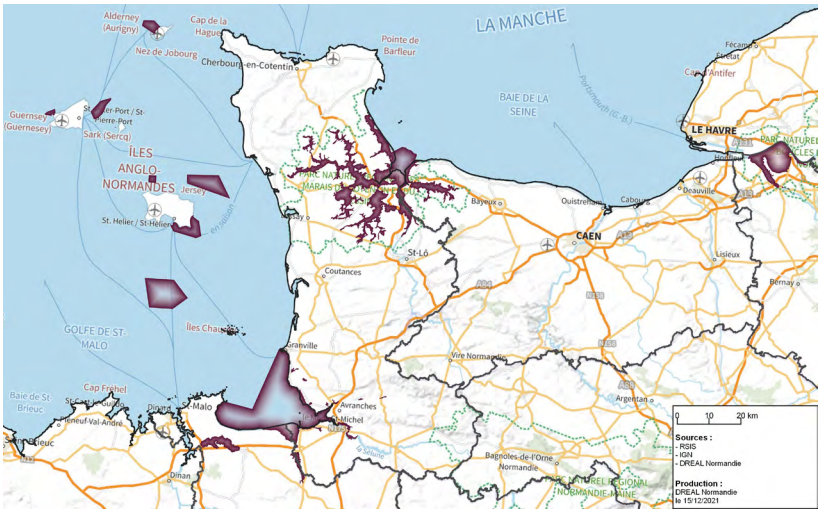

Ramsar en baie du Mont Saint-Michel

L'immense zone humide côtière et littorale de la baie du Mont Saint-Michel abrite une biodiversité exceptionnelle : colonie de phoques veaux-marins, marais salés parmi les plus vastes d'Europe, site d'hivernage majeur pour les oiseaux migrateurs et site important de reproduction des poissons migrateurs dans les fleuves côtiers, plus vastes récifs d'hermelles au monde...

La baie est un écrin naturel pour le Mont Saint-Michel et participe à la valeur universelle exceptionnelle de ce bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. A titre d'exemples, les prés salés et sables fins envasés constituent la nourricerie d'environ 70 % des poissons marins du golfe normand-breton. Les zones humides permettent la captation du CO_2, l'épuration des eaux, la régulation des crues et le stockage des eaux en période de sécheresse.

La richesse naturelle de la baie permet une grande diversité d'activités liées à la qualité des milieux : pêche maritime embarquée et à pied, pêche en rivière, conchyliculture, chasse au gibier d'eau, élevage, randonnées et traversées pédestres, activités naturalistes, etc.

Cependant, l'évolution de l'occupation des sols et des usages provoque, sur certains secteurs, une dégradation de la valeur écologique et de l'attractivité pour la faune.

Photo : G. Gauthier, S. Dubois, A. Bellanger, Y. Daniel

L'excès d'azote dans les eaux favorise ainsi la progression du chiendent maritime sur les prés salés, ce qui affecte l'alimentation de certains oiseaux et poissons marins. L'importante fréquentation humaine du site peut induire des dégradations d'habitats ou des dérangements de la faune par des circulations mal canalisées. Enfin, les évolutions de la baie modifieront certains équilibres à long terme (sédimentation et élévation du niveau marin).

L'équilibre indispensable entre activités humaines et protection des milieux humides est un objectif à rechercher par toutes et tous, pour préserver ce bien commun qu'est la baie du Mont Saint-Michel.

GéoCouesnon, une application pour connaître les zones humides

(Syndicat du bassin versant du Couesnon)

Créé en 2018 par le Syndicat du bassin versant du Couesnon, GéoCouesnon est un visualiseur cartographique permettant de découvrir de nombreuses données liées aux thématiques de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Couesnon.

Inventaires des cours d'eau, des zones humides, débits et qualités des rivières, niveau des nappes, espaces protégés, localisation des travaux de restauration des milieux aquatiques et du bocage, occupation du sol... Vous trouverez toutes ces informations sur GéoCouesnon, et même bien d'autres encore !

L'outil permet également de remonter dans le temps en visionnant les anciennes photographies ou cartes du territoire (Carte de Cassini 1700-1800, carte de l'Etat-major 1820-1886).

GéoCouesnon repose entièrement sur une infrastructure composée d'outils libres (Qgis, Postgres/Postgis, Geoserver, Mviewer...) et sur des données et services web produits principalement par les services publics. Que tous ces contributeurs en soient remerciés !

https://geocouesnon.bassin-couesnon.fr/geocouesnon/

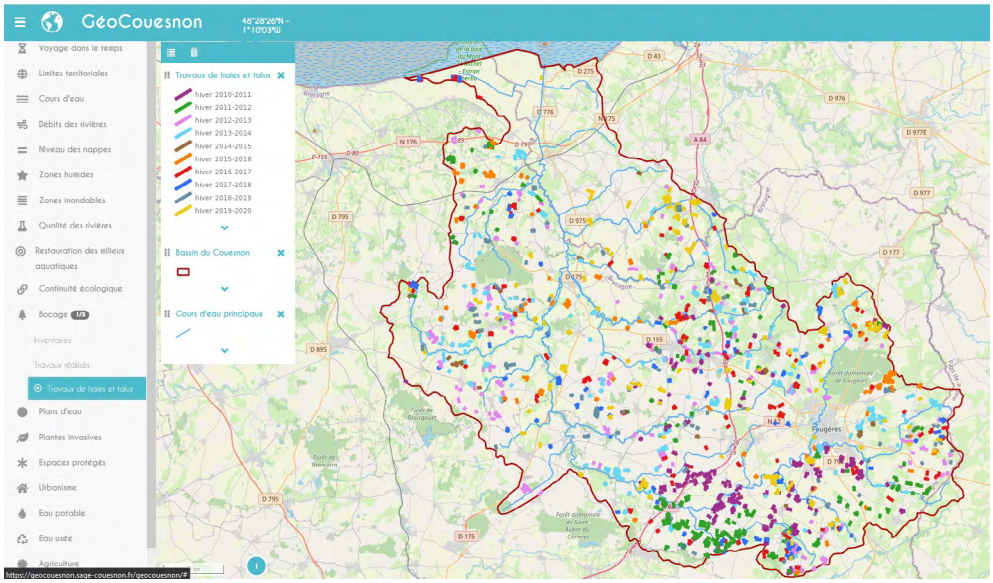

Syndicat bassin versant Couesnon

Pour plus d'information :

Syndicat du bassin versant du Couesnon (structure porteuse du SAGE Couesnon)
Tél : 02 99 99 22 51

Aménagements en faveur des poissons migrateurs (Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne)

Le Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol), la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine et l'Association syndicale des digues et marais de Dol, s'investissent depuis 2016 dans la restauration de la continuité écologique, notamment au niveau des ouvrages à la mer. Ces barrages littoraux évitent l'ennoiement de 120 km² de terres dans le marais de Dol mais empêchent aussi les poissons migrateurs (anguilles, lamproies, truites de mer) de passer de la mer à l'eau douce.

La mise en place d'un groupe de travail réunissant élus, usagers (associations, professionnels…) et services de l'Etat a permis de tester de nouveaux aménagements adaptés à la gestion de ces ouvrages. Ainsi, de petites cales mobiles et de petites vannes ont été posées sur quatre d'entre eux afin de permettre aux poissons migrateurs de remonter les fleuves côtiers. Un suivi renforcé des niveaux d'eau, de l'état des canaux, de la salinité et de la densité de jeunes anguilles a également été effectué.

Ces aménagements ont été concluants puisque depuis, on observe un retour conséquent des espèces piscicoles migratrices dans le marais de Dol. Les jeunes anguilles, en particulier, ont vu leurs effectifs augmenter

Photo : FDAAPPMA35 – Even Paumard

significativement (de x2 à x10) lors des captures réalisées. L'Association syndicale des digues et marais de Dol, par son action, participe ainsi à la préservation de ce beau patrimoine naturel.

Le SBCDol, en partenariat avec la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine, oeuvre à la restauration des petits cours d'eau situés en amont de ses bassins versants afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux, préserver les usages et lutter contre le changement climatique.

Formation des guides de la baie (Sous-préfet d'Avranches / DREAL Normandie)

Guide de la baie du Mont Saint-Michel, sans doute l'un des plus beaux métiers du monde. L'un des plus exigeants aussi car ces professionnels doivent maîtriser de nombreuses compétences : encadrement des groupes, sécurité et premiers secours, savoirs culturels et historiques… mais aussi une bonne connaissance du patrimoine naturel de la baie et des réglementations environnementales qui s'y appliquent.

Pour exercer le métier de guide accompagnateur en baie du Mont Saint-Michel, il faut disposer d'une attestation de compétence délivrée par l'État. Ce dispositif, mis en place et piloté par la sous-préfecture d'Avranches depuis 2015, implique pour chaque candidat de suivre une formation sanctionnée par des épreuves théorique et pratique. L'attestation doit ensuite être périodiquement renouvelée et une commission dédiée examine les situations particulières. Un service de la sous-préfecture d'Avranches organise les modalités de formation et d'examens en vue de la délivrance et du renouvellement des attestations, avec une implication forte du SDIS 50, mais aussi de la gendarmerie, de la DDTM 50 ainsi que de l'OFB et de la DREAL pour l'aspect environnemental.

Un module sur la préservation du patrimoine naturel de la baie figure ainsi au programme de la formation. La DREAL Normandie, avec le concours de l'OFB, assure depuis plusieurs années ce volet de la professionnalisation

Photo : Thomas Jouanneau

des guides, dans les différents modules de formation initiale, pour les nouveaux candidats à l'examen, ou de formation continue, nécessaire aux renouvellements. L'occasion pour les administrations de rappeler à ses meilleurs ambassadeurs du patrimoine naturel auprès du grand public en baie, les caractéristiques écologiques exceptionnelles du site, son importance fonctionnelle primordiale, les différents aspects juridiques, ainsi que les bonnes pratiques à adopter.

C'est aussi un riche moment d'échanges avec ceux qui connaissent parfaitement le terrain et sa fréquentation, ainsi que ses évolutions perceptibles.

Quelles actions sur les prés salés ?

(Syndicat mixte littoral normand / Conservatoire du littoral)

Le Conservatoire du littoral intervient à plusieurs titres en baie du Mont Saint-Michel : en tant qu'établissement public dont l'objectif est de protéger le littoral et la bande côtière, via l'acquisition foncière sur des secteurs remarquables, afin de les restaurer et de les protéger, et en tant que structure animatrice des sites Natura 2000.

A ce titre, il assure le suivi de mesures agro-environnementales et climatiques contractualisées par les associations pastorales d'éleveurs de prés salés. Les pratiques mises en œuvre visent à préserver les enjeux faune/flore associés à ces espaces (plantes protégées, accueil des oiseaux migrateurs) et à contenir l'expansion du chiendent maritime, plante littorale dont la forte progression altère le développement des habitats naturels.

En Ille-et-Vilaine, 850 ha de prés salés ont été affectés au Conservatoire du littoral, avec une gestion assurée par le Conseil départemental 35. L'élaboration du plan de gestion, engagé en 2020, permettra d'orienter les actions de préservation, de restauration, d'accueil du public et de communication sur ce site aux enjeux remarquables.

Photo : Syndicat mixte littoral normand / Conservatoire du littoral

Une étude développée avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne vise, de plus, à analyser la fonctionnalité des prés salés dans le contexte du développement du chiendent maritime. Plusieurs volets sont étudiés (oiseaux, insectes, poissons, flore, sols) et devraient permettre de mieux comprendre le fonctionnement de ces espaces soumis au rythme des marées.

Suivi des phoques en baie

(Etablissement public du Mont Saint-Michel)

Dans le cadre du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, l'Etablissement public du Mont Saint-Michel effectue le suivi de la colonie de phoques de la baie. Ce suivi, initié en 2012, est réalisé par ULM sur l'ensemble de la zone estuarienne à marée basse, afin d'y relever les secteurs utilisés, les espèces, les effectifs... Le protocole de suivi a été défini en concertation avec la DREAL Normandie, le Conservatoire du littoral et l'Office français de la biodiversité, qui soutient financièrement ce travail.

La colonie de phoques de la baie du Mont Saint-Michel est composée de deux espèces. Le phoque veau-marin qui est présent toute l'année et s'y reproduit en été, et le phoque gris qui fréquente le site de manière saisonnière. La colonie s'est implantée dans les années 70 et les effectifs atteignent aujourd'hui 130 veaux-marins et une quinzaine de phoques gris.

Les deux espèces y trouvent un habitat de qualité : vaste zone découvrante, quiétude, ressource alimentaire suffisante (la proie principale est le mulet).

Les phoques utilisent les berges des chenaux pour se reposer au sec, ce qui leur permet d'accomplir des fonctions biologiques essentielles : constitution de réserves de graisse, reproduction/allaitement des jeunes, mue...

Photo : Etablissement public du Mont Saint-Michel

Actuellement, cette colonie se porte bien, mais des facteurs de vulnérabilité existent : population en limite d'aire de répartition, sensibilité aux épizooties (épidémie animale), impact des dérangements humains sur la survie des jeunes. Il est donc important de poursuivre ce suivi sur le long terme, mais aussi de développer les efforts en matière de pédagogie auprès du public sur la préservation de ces espèces.